

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je peux peut-être répondre à cette question. Tout d'abord, j'ai vérifié les allégations faites hier par mon honorable ami. J'ai su que l'employée en question n'avait pas été suspendue, mais avait été priée de ne pas se présenter au travail jusqu'au terme de l'enquête.

M. Benjamin: Quelle est la différence?

M. Mazankowski: Elle a droit à son salaire jusqu'au terme de l'enquête. Deuxièmement, Air Canada ne possède aucune directive qui interdit à ses employés traitant directement avec le public de parler de politique . . .

M. Boudria: Pourquoi l'enquête alors?

M. Mazankowski: . . . de politique, de religion ou de tout autre sujet avec les clients. Je crois comprendre que cette enquête sera terminée le jeudi 29 mai et que toute suspension ou autre mesure disciplinaire sera prise en fonction de ce qu'elle révélera.

J'ajouterai que le député a soutenu hier que mon service de correspondance avait demandé la suspension de l'employée en cause.

M. Benjamin: Je n'ai pas dit cela.

M. Mazankowski: Je tiens à faire savoir à la Chambre que j'ai tout simplement reçu la lettre et que je l'ai transmise à Air Canada pour qu'on y réponde.

M. Benjamin: S'il n'existe pas de directive interdisant les activités de l'agent de bord en question, l'enquête porte sur quoi? Je trouve curieux que le ministre des Transports réponde aux questions sur le comportement des membres du cabinet du premier ministre.

LA TRANSMISSION DE LETTRES AUX SOCIÉTÉS D'ÉTAT

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, c'est au premier ministre que je pose ma question supplémentaire. Se rend-il compte qu'on ne peut pas permettre aux ministres de la Couronne de transmettre simplement aux sociétés d'État toutes les fantaisies que des délégués conservateurs leur expriment dans des lettres personnelles?

M. Epp (Provencher): C'est ce que vous faites tous les jours.

M. Benjamin: Au nom de la justice et de la transparence de son gouvernement, pourrait-il réparer le préjudice causé par la décision de ce ministre . . .

M. le Président: Le député se rend sûrement compte qu'il n'en finit pas.

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'ai dit hier au député et il sait pertinemment que notre bureau reçoit de nombreuses lettres de Canadiens qui formulent des éloges ou des plaintes, lettres que nous transmettons à Air Canada avec prière d'y répondre. Il n'y a rien ni d'anormal ni d'irrégulier là-dedans. L'auteur de la lettre est traité de la même façon, qu'il soit néo-démocrate, libéral ou conservateur.

Recours au Règlement—M. Attewell

[Français]

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

LA RATIONALISATION DES CHANTIERS MARITIMES AU QUÉBEC—LA FAÇON DE PROCÉDER DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant de l'Expansion industrielle régionale, le ministre des Transports.

Lors d'une conversation téléphonique avec un journaliste du *Globe and Mail*, M. Saunders, président de la *Versatile Corporation*, a déclaré qu'il avait été obligé d'accepter le poste en vue de rationaliser l'industrie québécoise des chantiers navals à Québec afin de se voir octroyer un contrat ce printemps.

Est-ce que le ministre peut nous expliquer pourquoi le gouvernement utilise de telles méthodes et si c'est monnaie courante d'exercer un tel chantage auprès de présidents d'entreprises?

[Traduction]

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je crois que mon prédécesseur avait déclaré à M. Saunders qu'il devrait commencer des discussions avec d'autres représentants des chantiers navals du Québec, en vue de rationaliser ce secteur dans la province, comme cela se fait en Ontario sous la direction de M. Martin et de M. Leitch. Tous reconnaissent les difficultés du secteur de la construction navale et admettent qu'il y a une bien trop grande capacité de production, non seulement au Canada, mais partout dans le monde. C'est une tentative de rationalisation ordonnée d'un secteur, afin d'en assurer l'avenir.

[Français]

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa franchise. Est-ce que le ministre peut nous expliquer comment il peut concilier la déclaration de M. Saunders, sa déclaration et celle du ministre d'État (Petites entreprises), qui, la semaine passée devant les travailleurs de Sorel, disait que le gouvernement n'avait pas donné de mandat à M. Saunders? Comment concilier ces deux réponses?

• (1500)

[Traduction]

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je pense que mon collègue, le ministre d'État chargé des Petites entreprises, a dit que personne n'avait pour mandat de fermer un chantier naval quelconque dans la province de Québec. J'aimerais que le député cesse d'induire en erreur . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Gauthier: Ce n'est pas ce qu'il a dit.

M. Mazankowski: Ce n'est peut-être pas délibéré, mais j'aimerais que le député cesse ce petit jeu, car il ne sert à rien de semer la crainte et l'appréhension parmi les travailleurs du Québec, ou d'ailleurs de l'Ontario.